

PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES DU FOYER RURAL
(En accord avec la mairie)

Le foyer rural s'engage à :

Fournir le matériel de désinfection et gel hydro alcoolique.
Mettre à disposition des locaux suffisamment grands situés à la maison communale.
Afficher les recommandations gouvernementales relatives aux gestes barrières.
Fournir un registre de présence.
Prévenir les adhérents et la mairie en cas de contamination d'un participant.

Les participants s'engagent au respect rigoureux des consignes suivantes :

Dans la mesure du possible les activités se tiendront en extérieur.
Le port du masque est obligatoire sauf dispositions particulières pour la gym et la chorale ou le masque peut être enlevé durant la pratique tout en respectant les distances et en le conservant pour les déplacements et temps de pause.
Les participantes à la gym se muniront de leur propre tapis ou le cas échéant d'une serviette.
Le matériel de gym du foyer rural ne sera pas utilisable jusqu'à nouvel ordre.
10 personnes maximum pourront être présentes dans la salle de gym du bas.
La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée et à la sortie
Tous les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés.
Le matériel utilisé y compris tables, poignées de porte, robinets, interrupteurs doit être désinfecté à la fin de chaque séance.
Les toilettes seront désinfectées après chaque passage. Pour le point rencontre et la chorale, ne pas utiliser les toilettes de la salle mais ceux de la bibliothèque.
Respecter le marquage au sol dans la grande salle polyvalente et ne pas utiliser le mobilier de la cantine.
Les pièces doivent être aérées 15 minutes toutes les heures et demies
Ne pas présenter de signes d'infection soi même et dans son entourage. (Fièvre, toux, ou tout autre symptôme douteux.)
En cas de contamination les participants s'engagent à prévenir au plus vite le bureau de l'association.
Rendre la partie ci-dessous au responsable de l'activité complétée, datée et signée avant toute participation.

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance du
règlement relatif à la reprise des activités du foyer rural et à respecter ces consignes.

Le.....

Signature précédée de la mention lu et approuvé